

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres : 13

Membres en exercice : 13

Membres présents : 8

Membres absents : 5

Date de la convocation : 29 octobre 2025

Séance du 20 novembre 2025

Sous la Présidence de Christian OST, Vice-Président

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG

Membres nommés présents : Eddy COUSINARD, Patrizia GONZALEZ, Georges HAYEK, Geneviève THOMASSIN.

Membres absents excusés : Cécile DELATTRE (Présidente), Michela COLNAGHI-Pierre, Betty SCHALL, Isabelle UNTEREINER.

Délibération n° : 07/2025

Dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que le centre communal d'action sociale d'Oberhausbergen souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

*Après discussion,
les membres du conseil d'administration,
à l'unanimité,*

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services E-Légalité proposés par la société Dematis pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent la Présidente à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Bas-Rhin, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que la Présidente signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société Certinomis pour la délivrance des certificats numériques.

Certifié conforme et exécutoire,
Le 21 novembre 2025,

La Présidente,
Cécile DELATTRE

